

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 16 mars 2009, dans le rapport M-809 A))

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
- d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
- de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome.